

Intelligence artificielle : un *game changer* pour la supervision financière ?

Conclusion de Pervenche Berès, Présidente de l'AEFR

Merci pour cette matinée très riche sur la question de l'intelligence artificielle, sujet universel pour reprendre l'expression de Benoît Coeuré, un *game changer* pour la supervision financière.

Si l'on est sur un sujet universel, on a besoin que les superviseurs et tous les acteurs, tous les savoirs se mobilisent y compris l'éducation financière ; si nos travaux de ce matin y ont en quelque sorte contribué, l'AEFR aura été dans son rôle. Je veux aussi remercier Onepoint, c'est le premier séminaire organisé ensemble depuis votre adhésion et c'est un bon signal pour une coopération que j'espère riche et mutuellement utile. Malheureusement, les panels ce matin étaient encore un peu trop masculins et je souscris à ce qu'a dit Guillaume Avrin s'agissant du domaine de l'intelligence artificielle, j'ajoute que si on cumule intelligence artificielle et marchés financiers, ce sont des domaines où le potentiel de progrès est grand.

Je veux mettre les travaux de ce matin en écho avec d'autres travaux récents de l'AEFR. Je vous invite à prendre connaissance du compte-rendu, disponible sur notre site, d'un cercle d'échange que nous avons mené chez Bain & Company sur l'IA générative dans les services financiers où beaucoup des préoccupations évoquées étaient présentes et du Debate Paper sur les Big techs actives dans l'univers de la finance autour duquel nous avons organisé hier matin un séminaire.

Cette matinée renvoie à une mutation évoquée dans ces travaux, et que je reprends dans le dernier éditorial de la Lettre de l'AEFR, à savoir que, comme le dit Enrico Letta dans son rapport, on est passé d'un monde de la propriété à un monde de la donnée et de l'accès à la donnée. Vous avez été nombreux à rentrer sous cet angle dans la thématique de ce séminaire que ce soit Denis Beau ou Marc Gardette. Et, lorsque Jacques Sudre nous dit qu'il faut « lâcher prise », c'est bien parce que ce rapport aux fonctions support est radicalement nouveau. Cela suppose aussi de poser la question de ce que faisons comme Européens. C'est le message clair de Benoît Coeuré : sur les moteurs de recherche il est trop tard mais peut-être pas sur l'IA. Comme ancienne députée européenne, j'ai toujours en référence l'échec de la création d'une carte bancaire européenne, j'espère que ces précédents nous inciteront à avoir les bons investissements et les bonnes stratégies, elles devront nécessairement être des stratégies de coopération. L'un d'entre vous l'a dit : l'IA nécessite que les différents acteurs coopèrent d'où l'importance d'acteurs comme Vincent Guérin au titre de Onepoint pour mettre tout le monde autour de la table.

Si on se pose la question de l'IA, très vite se pose celle de l'humain et j'ai été frappée de voir que dans les travaux récents de l'AEFR auxquels j'ai fait référence, cette question est revenue sous différents angles. Je comprends d'abord que lorsqu'une structure est confrontée à son adaptabilité à l'IA, la compréhension et l'appropriation des enjeux par le CEO, donc par le leadership de l'entreprise, est absolument stratégique pour permettre l'adaptabilité de la structure. Cela va évidemment bien plus loin puisque cela questionne aussi la complémentarité des équipes en charge de l'IA et les autres. Je murmurais à Iris Lucas que c'est un peu la problématique que l'on retrouve avec le reporting extra financier. Faut-il des entités dédiées ou est-ce l'entité en charge du reporting financier qui doit être en charge ? Ici, la question est aussi de savoir comment intégrer l'IA dans une structure donnée, est-ce qu'il faut recruter de nouveaux talents ? Comment permettre l'adaptabilité des talents existants ? Ce sont des

questions stratégiques, mais ce sont aussi des questions qui vont au-delà de la seule conformité. C'est ce qu'a dit Jacques Sudre. C'est un point de grande vigilance

Vous avez été également nombreux à mentionner la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme comme un point d'entrée dans la suptech. Je souris car lorsque j'étais parlementaire européenne nous avons travaillé sur un rapport d'initiative à la commission économique et monétaire sur la « monnaie virtuelle » ; il était alors frappant de voir les hommes fascinés par l'ingénierie que cela représentait et les femmes s'interroger sur les enjeux de supervision et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Finalement, il y a une réconciliation des perspectives et la surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme apparaît comme le premier levier pour appréhender et contrôler les risques liés à l'IA.

Beaucoup d'entre vous ont aussi évoqué les gains de productivité auxquels l'IA conduit. Cela pourrait amener de nouveaux travaux de l'AEFR notamment pour développer une idée que suggère et sur laquelle travaille Fabrice Demarigny pour favoriser une épargne salariale qui financerait des investissements de long terme. C'est dans une pluridisciplinarité des approches et des usages que l'on doit traiter de l'IA.

Autre thème qui est apparu comme un fil conducteur des raisonnements, celui de savoir si on est sur un modèle général ou sur des modèles spécialisés. Beaucoup d'entre vous ce ont développé l'idée que les modèles spécialisés vont se développer, ce qui change la donne en termes de concurrence.

Sans reprendre tous les thèmes abordé ce matin, je voudrais simplement mentionner trois derniers points. D'abord, la question de la langue. Il y a un vrai besoin de nourrir la diversité parce que sinon il n'y a plus qu'un modèle unique et cela ne peut pas être notre modèle d'abord c'est contraire à la démocratie, ensuite cela appauvrit le savoir. Chacun d'entre nous doit veiller à nourrir « la bête » avec notre diversité et le français fait partie de cette diversité. C'est un élément très important dont les superviseurs sont aussi acteurs alors qu'ils doivent être compris pas les autres tout en incarnant leur diversité. Le deuxième point, c'est sur la question de la confiance. Qui est responsable quand il y a un problème, une erreur ? Je me souviens d'un rapport du Parlement européen sur la responsabilité pénale des robots, c'était au temps de la préhistoire alors qu'aujourd'hui se pose la question de savoir si le modèle de l'IA peut développer une donnée personnelle et être sujet au RGPD. Être utilisateur de l'IA a un impact sur votre comportement, sur la façon dont vous allez souscrire une assurance par exemple, c'est un usage très engageant et à ce titre la question de la confiance est absolument critique d'autant plus que les risques d'exclusion seront sinon aggravés. Or, une société qui exclut est une société qui se fragmente et une société qui se fragmente est une société qui cesse d'être une société démocratique.

Il y a ici enfin, une dimension politique tout à fait structurante, ce sera mon dernier point, sur l'évolution du cadre de référence. Il y aura demain une forme de machine learning au titre de la réglementation. Mais sur le plan mondial, il y a un vrai enjeu pour savoir où sont les cadres pertinents de travail lorsque j'observe ce qui se passent dans le domaine bancaire par exemple où les cadres de régulation et d'élaboration de règles communes sont aujourd'hui remis en cause à la fois par des grands acteurs de marché et par des superviseurs quant à leur légitimité ou leur applicabilité. Ces sujets de coopération internationale dans le domaine bancaire ou de supervision vont être encore plus critiques, encore plus stratégiques, que ce soit en termes de souveraineté ou de démocratie, dans le domaine de l'IA.

Je vous souhaite une très bonne journée et vous remercie de votre présence ce matin.